Changé, France, le 2 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emission d'Obligations Hybrides Vertes

Séché Environnement annonce le succès de sa première émission de Titres Subordonnés de Dernier Rang à Durée Indéterminée, d'un montant de 300 M€, alignée à son cadre de durabilité (« Green Financing Framework »).

Cette émission hybride « verte » renforce la structure capitalistique du Groupe et conforte la qualité de son crédit.

Le 2 octobre 2025, Séché Environnement a procédé à sa première émission de Titres Subordonnés de Dernier Rang à Durée Indéterminée pour un montant de 300 M€ assortie d'un coupon de 5,87%, révisé périodiquement.

Avec un carnet d'ordres de plus de 3 milliards d'euros, l'émission a été très favorablement accueillie par plus de 150 investisseurs français et internationaux de premier plan.

Ce succès considérable reflète l'attractivité, pour des investisseurs de long terme, du positionnement de Séché Environnement sur les marchés porteurs du développement durable et de la transition écologique. Les investisseurs hybrides saluent ainsi la résilience des activités du Groupe et la solidité de sa structure financière, ainsi que sa capacité à saisir des opportunités de croissance externe tout en préservant une discipline financière stricte.

La réussite de cette émission hybride « verte » illustre également la crédibilité du cadre de durabilité de Séché Environnement qui a fait l'objet d'un avis externe indépendant (« *second party opinion* ») par le cabinet Sustainalytics (*Séché Green Financing Framework Second-Party Opinion (2025)*) : *« Sustainalytics est d'avis que le cadre de financement vert de Séché est crédible, efficace et aligné sur les quatre composantes principales des principes des obligations vertes 2021… »*.

Un montant équivalent au produit net de l'émission sera affecté au financement ou au refinancement, en tout ou partie, de certains projets éligibles, conformément au Green Financing Framework de Séché Environnement.

Ces obligations hybrides seront traitées en fonds propres dans les comptes consolidés de Séché Environnement. L'instrument est noté B et B+ respectivement par les agences de notation Standard & Poor's et Fitch Ratings. Les titres seront cotés sur le marché Global Exchange Market (GEM) d'Euronext Dublin.

Baptiste Janiaud, Directeur Administratif et Financier de Séché Environnement, déclare : « *Nous avons choisi de nous tourner vers les investisseurs hybrides en tant que partenaires hautement stratégiques de long terme totalement alignés avec nos actionnaires pour soutenir la création de valeur dans la durée. En continuité de nos récentes opérations de financement « vert », cette opération vise à accompagner la croissance soutenue du Groupe dans le respect d'objectifs financiers stricts tels que, entre autres, le maintien de notre levier financier en-dessous de 3x* ».

Pour cette opération, Séché Environnement a été accompagné par le Cabinet White & Case en tant que Conseil juridique.

Événements à venir

Chiffre d'affaires au 30 septembre 2025 : 28 octobre 2025 après Bourse

À propos de Séché Environnement

Séché Environnement est un acteur de référence de la gestion des déchets, y compris les plus complexes et dangereux, et des services à l'environnement, notamment en cas d'urgence environnementale. Grâce à son expertise en matière de création de boucles d'économie circulaire, de décarbonation et de maîtrise de la dangerosité, et à ses technologies de pointe développées par sa R&D, Séché Environnement contribue depuis près de 40 ans à la transition écologique des industries et des territoires ainsi qu'à la protection du vivant. Groupe industriel familial français, Séché Environnement accompagne ses clients avec ses filiales implantées dans 9 pays stratégiques et plus de 120 implantations dans le Monde, dont une cinquantaine de sites industriels en France. Fort de ses quelque 7300 salariés dont environ 3000 en France, Séché Environnement a réalisé 1110,4 M€ de chiffre d'affaires en 2024, dont environ 32% à l'international.
Séché Environnement est coté sur l'Eurolist d'Euronext (compartiment B) depuis le 27 novembre 1997. Le titre appartient aux indices CAC Mid&Small, EnterNext Tech 40 et EnterNext PEA-PME 150. ISIN : FR 0000039139 – Bloomberg : SCHP.FP – Reuters : CCHE.PA

Pour plus d'informations : www.groupe-seche.com

CONTACTS
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT

Relations Analystes - Investisseurs

Manuel ANDERSEN
Directeur des relations investisseurs
m.andersen@groupe-seche.com
+33 (0)1 53 21 53 60

Relations Médias

Anna JAEGY
Directrice de la communication
a.jaegy@groupe-seche.com
+33 (0)1 53 21 53 53

Avertissement

Le présent communiqué de presse est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »)

Les obligations ne seront offertes à aucun ressortissant américain et ces transactions ne sont proposées qu'en dehors des États-Unis conformément à la Régulation S du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), sous réserve des conditions de marché et d'autres conditions. Rien ne garantit que les transactions soient réalisées ou, si elles sont réalisées, les conditions dans lesquelles elles seront réalisées. Les obligations n'ont pas été enregistrées conformément au Securities Act ou à la règlementation sur les valeurs mobilières applicable de toute autre juridiction et ne peuvent être offertes ou cédées aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable des exigences d'enregistrement du Securities Act et de toute autre règlementation sur les valeurs mobilières applicables. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant des valeurs mobilières, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Les obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen (l' « EEE »). À ces fins, un investisseur de détail désigne une personne dont le profil correspond à l'un (ou les deux) des cas suivants : (i) un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la directive

2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II »); ou (ii) un client au sens de la directive 2016/97/UE (telle que modifiée), lorsque ce client ne pourrait pas être considéré comme un client professionnel au sens de l'article 4, paragraphe 1, point (10) de MiFID II.

Les obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail au Royaume-Uni. L'expression « investisseur de détail » désigne une personne qui correspond à l'un (ou les deux) des éléments suivants : (i) un client de détail, tel que défini à l'article 2, point (8) du règlement (UE) n° 2017/565 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (l'« EUWA ») ; ou (ii) un « customer » au sens des dispositions du Financial Services and Markets Act 2000 et de toute règlementation prise en vertu de celui-ci pour mettre en œuvre la directive 2016/97/UE, telle que modifiée, lorsque ce « customer » ne serait pas qualifié de client professionnel, tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point (8), du règlement n° 600/2014/UE tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'EUWA.

Ce communiqué ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une invitation au public en relation avec une offre au sens du Règlement Prospectus ou d'autres règlementations. L'offre d'émission des obligations et la vente des obligations seront effectuées conformément à une exemption prévue par le Règlement Prospectus à l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre d'offres de valeurs mobilières. Toute décision d'investissement pour acheter des obligations doit être prise uniquement sur la base des informations publiquement disponibles concernant Séché Environnement.

Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, telle que modifiée (l' « Ordonnance ») , ou (ii) des high net worth entities au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui il serait autrement légal de le distribuer, toutes ces personnes étant désignées ensemble les « Personnes Concernées ». Les obligations ne peuvent être offertes qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autrement d'acquérir ces obligations ne sera faite qu'auprès des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement/Pas de DIC PRIIPs - Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC) PRIIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE.

Ni le contenu du site internet de Séché Environnement ni aucun site internet accessible au moyen d'hyperliens disponibles sur le site internet de Séché Environnement ne sont incorporés dans ce communiqué et n'en font pas partie. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être limitée par la règlementation en vigueur. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer de ces restrictions et les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation à la règlementation applicable sur les valeurs mobilières de toute juridiction.